

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014027

Signataire : SB/ML

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Laurence GRARE

OBJET : Convention d'objectifs et de financement n° 14.149 J relative à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

EXPOSE :

La Commune a mis en place un dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires du territoire, pour offrir une réponse adaptée et sécurisante aux enfants et à leurs parents.

La ville a ainsi répondu à l'appel à projets de la CAF « Publics et Territoires » visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), accompagnant ainsi la réduction des inégalités territoriales.

Par la convention n° 14.149 J, datée du 25 novembre 2014, la CAF reconduit le financement de notre dispositif pour les années 2014, 2015 et 2016, reconnaissant par là même l'importance et la qualité du travail effectué à Aubervilliers.

L'aide financière octroyée intervient sous forme de subvention répartie par année d'exercice, de la manière suivante :

- 52 000 € au titre de l'année 2014
- 63 000 € au titre de l'année 2015
- 72 000 € au titre de l'année 2016

Le montant octroyé par la CAF pour chaque année d'exercice est versé en une seule fois sous la forme d'une subvention annuelle en année N+1, après réception des bilans annuels.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n° 14.149 J relative de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim
ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014027

Signataire : SB/ML

OBJET : Convention d'objectifs et de financement n° 14.149 J relative à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement n° 14.149 J, datée du 25 novembre 2014, entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement,

Considérant la volonté de la Commune de renforcer le dispositif d'accueil mis en œuvre pour accueillir et accompagner les enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs maternels et élémentaires,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 14.149 J relative à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

AUTORISE : Le Maire à signer ladite convention

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal à l'imputation suivante :

Service	Chapitre	Fonction
403	7478	020

Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI

